Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 3 (1911)

Heft: 2

Artikel: Les sociétés coopératives de production des ouvriers peintres et gypseurs en Suisse

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-382850

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les sociétés coopératives de production des ouvriers peintres et gypseurs en Suisse.

L'organe de la Fédération des peintres et gypseurs *Die Arbeit* (Le Travail) publie dans le n° 26 du 9 février un rapport très instructif au sujet du développement et de l'activité de plusieurs sociétés coopératives de production, fondées au courant des dernières années dans différentes villes de la Suisse allemande.

Malgré que ces entreprises — à l'exception de celle de Zurich — soient de date trop récente pour nous permettre de prononcer un jugement définitif sur leur réussite, nous nous croyons pourtant autorisés à tirer certaines conclusions de l'image qu'offre l'ensemble des résultats obtenus.

Les passages suivants extraits de ce rapport nous paraissent tous désignés pour corriger un peu le mépris de certains économistes bourgeois par rapport à la qualification des travailleurs pour l'organisation rationnelle de la production.

On constatera que le patron, l'entrepreneur ne sont pas partout aussi indispensables que l'on veut bien nous faire croire.

Au sujet du développement de ces coopératives, le rapport dit :

« Aux sociétés coopératives des ouvriers gypseurs, fondées en 1909 à Zurich et à Bâle, vinrent s'ajouter les sociétés coopératives des peintres pour la Suisse orientale à St-Gall, pour la Suisse centrale à Lucerne et enfin la Coopérative des plâtriers-peintres à Berne.

La Coopérative des gypseurs à Zurich a dépassé les prévisions les plus optimistes. Pendant les premiers six mois de son existence en 1909, cette société exécuta des travaux pour une somme de 160,000 fr.; dans le courant de l'année 1910, la somme représentant la valeur des travaux exécutés ascende à fr. 529,288.03. Aucune autre entreprise de cette branche en Suisse atteint une production annuelle aussi considérable. En 1910 la coopérative zurichoise termina les travaux entrepris dans le courant de l'année précédente pour 42 bâtiments. Sur 120 bâtiments entrepris en 1910 les travaux furent terminés pour 82, tandis que 38 bâtiments restent à terminer cette année. En dehors de cela, il y a une forte série de commandes nouvelles pour l'année courante.

La Commune de Zurich participe pour 9 %, la Confédération pour 1 % dans la commande des travaux exécutés ou entrepris. Par contre, la Coopérative n'a pas encore eu l'honneur de pouvoir travailler pour le canton de Zurich, malgré que la constitution cantonale contient un article prévoyant que les entreprises coopératives doivent être appuyées.

Voici le nombre des ouvriers occupés en 1910 par la Coopérative à Zurich :

	Gypseurs	Manœuvres
Janvier	64	34
Février	68	35
Mars Ie moitié	68	35
» IIe »	90	47
Avril Ie »	99	57
» IIe »	110	62
Mai	110	56
Juin Ie moitié	133	69
» IIe »	138	71
Juillet	144	70
Août Ie moitié	139	64
» IIe »	102	52
Septembre	96	51
Octobre	89	49
Novembre Ie moitié	84	57
» IIe »	80	50
Décembre Ie »	78	45
» IIe »	89	45

A ces chiffres il faut ajouter le directeur, le comptable, le personnel du magasin et les charretiers.

Sans compter ce personnel il reste en moyenne 99 ouvriers gypseurs et 53 manœuvres qui étaient occupés en 1910 par la Coopérative zurichoise. Il y aurait une augmentation du personnel ouvrier de 72 gypseurs et de 12 manœuvres sur le nombre correspondant de l'année précédente. »

Quant aux frais généraux de l'entreprise à Zurich, le rapport s'exprime ainsi :

« Tous les frais généraux ensemble, soit les salaires de la direction, du comptable, du personnel ouvrier, y compris les dépenses pour transport, enfin le loyer des ateliers, les intérêts des capitaux, etc., ne représente que 8 % environ de la somme représentant la valeur de la production totale. Tout cela malgré l'interdiction de fournir des matières premières prononcée par l'organisation patronale contre la Coopérative. Cette interdiction resta pour ainsi dire sans effets. La part des dépenses pour matières premières dans les frais généraux est pour l'année 1910 de 1 ½ % inférieure à celle de l'année 1909, pendant que celle des salaires du personnel est de 4 % plus élevée en 1910 qu'en 1909. Cela prouve également que l'augmentation des salaires n'a guère influencé le rendement net de l'entreprise. »

Le développement des autres entreprises est illustré dans ce rapport par les indications suivantes :

« La coopérative des gypseurs à Bâle présente son premier rapport de gestion pour les 14 mois

qui se sont écoulés depuis sa fondation. Malgré que cette entreprise ne soit pas encore aussi solide que la coopérative à Zurich, elle a cependant su se développer et on constate qu'elle gagne du terrain chaque jour.

En 1910 elle a atteint un chiffre d'affaires de 59,276 fr., malgré les difficultés énormes que le patronat du bâtiment lui créa. Les frais généraux de cette entreprise se montent à environ 9 % de la valeur totale de la production. On peut donc admettre qu'elle est organisée d'une façon rationnelle, en tenant compte du fait que les frais généraux sont généralement les plus élevés au début d'une entreprise.

On a constaté dans la *coopérative des gypseurs à Bâle* que, malgré l'infériorité des salaires de 22 % vis-à-vis de ceux payés à Zurich, la part des salaires aux frais généraux de l'entreprise est de 10 % plus élevée en proportion de celle constatée à Zurich. Cela permet de constater en même temps que le patronat à Bâle a joliment saboté les prix par une concurrence acharnée.

La *coopérative des peintres et gypseurs à Berne*, pendant les 5 premiers mois de son existence, a fourni pour fr. 26,208.90 de travaux. Il n'y a aucun doute que cette entreprise fasse également son chemin.

Quant à la *coopérative des ouvriers peintres à Lucerne*, son chiffre d'affaires fut minime jusqu'à présent. La valeur de l'ensemble de sa production était de fr. 16,559.13. Il paraît cependant que les commandes pour l'année 1911 dépassent déjà maintenant le montant de la production totale de l'année 1910.

Il en est à peu près de même pour l'entreprise coopérative des peintres à St-Gall qui nacuse qu'un chiffre d'affaires très modeste, soit fr. 11,639.95. Mais ici il y a également aujourd'hui déjà un chiffre de commandes pour l'année courante dépassant la valeur de l'ensemble de la production de l'année 1910.»

En résumé, le rapporteur trouve que les initiateurs de ces entreprises coopératives n'ont point été trompés jusqu'à présent dans leurs espoirs et prévisions. Il se déclare persuadé de ce que toutes ces entreprises sauront se développer et remplir leur but, au fur et à mesure que les expériences nécessaires auront été faites et que les camarades auront acquis la faculté d'approfondir mieux le rouage économique de leur branche professionnelle.

* * *

Nous ne sommes pas de ceux qui condamnent par avance toute idée d'utiliser la coopérative de production comme moyen auxiliaire dans la lutte émancipatrice, parce que trop souvent on a dû faire de mauvaises expériences avec cette sorte d'entreprises.

Au contraire, nous nous réjouissons franchement de ce que nos vaillants camarades, les peintres et gypseurs aient réussi à obtenir de si beaux résultats par les sociétés coopératives de production qu'ils ont fondées.

Nous profiterons également de cette occasion pour examiner tout spécialement la question de la coopérative de production dans un des prochains numéros de la *Revue syndicale*. Il s'agira d'étudier si vraiment il existe ou non des métiers, dans lesquels non seulement les intermédiaires commerciaux, mais les patrons eux-mêmes pourraient être supprimés par l'association coopérative. A cette occasion autant les défenseurs que les adversaires de cette idée devront avoir la parole.

Contrastes.

A Genève, un vieil ouvrier charpentier s'est jeté dans l'Arve, en laissant comme testament les lignes suivantes:

« Sans travail, sans ressources, presque aveugle, je vais faire un long voyage (1840-1910). S. D.»

Et nous sommes dans l'un des pays du monde qui dépense le plus pour l'assistance publique et où les œuvres de philanthropie privées sont très développées. Le vieux travailleur avait probablement trop de fierté pour mendier et il a préféré partir sans bruit, sans faire claquer la porte derrière lui. Nos maîtres doivent en être satisfaits.

* * *

La liste noire s'allonge. Il ne se passe bientôt plus de semaine, sans que les quotidiens nous content l'histoire lamentable d'un déshérité de la vie. Hier, c'était un ouvrier sans travail qui se suicidait parce qu'il ne pouvait nourrir sa famille. Aujourd'hui, c'est une vieille ouvrière de 80 ans qui est morte de dénuement. *La Suisse* de lundi en donne tous les détails que nous reproduisons en entier:

« *Morte de misère.* — Une locataire du numéro 6 de la rue du Môle, Mlle Louise Fuchs, 80 ans, est morte de misère dans sa chambre. Une voisine avait voulu lui donner jeudi des aliments, mais la vieille femme les refusa. La voisine retourna samedi soir dans l'humble logis où Mlle Fuchs était morte dans l'intervalle et le décès remontait à quarante-huit heures.

Les formalités ont été accomplies par M. le commissaire de police Rattaly, assisté de son secrétaire, M. Baur. Puis le corps a été transporté à la Morgue judiciaire.

On ne connaît pas de parents à la défunte. Celle-ci était née à Grancy, le 24 décembre 1830. Elle avait exercé le métier de modiste.»